



unies & engagées pour le service public et ses agent-e-s  
pour la transformation sociale et environnementale

## Audience au Conseil Régional Occitanie le 17 Mai 2024

Le 17 mai, une délégation Elan Commun a rencontré le Vice-Président Agriculture et Enseignement Agricole de la Région Occitanie, le Conseiller technique agriculture au cabinet de Carole Delga et la directrice déléguée à l'éducation.

Nous avons évoqué :

- **Les difficultés financières des établissements de l'Enseignement Agricole Public, les règles d'attribution de la DAF et la situation particulière de l'EPLEFPA de Montauban-Moissac :**

Le Vice-Président a réaffirmé l'engagement du Conseil Régional pour accompagner les établissements en situation de fragilité financière : « aucun lycée ne fera faillite ». Les Dotations Annuelles de Fonctionnement (DAF) versées par la Région ont augmenté de 12 % en moyenne ces deux dernières années. Les surcoûts énergétiques ont largement impacté la santé financière de l'ensemble des EPL (les collectivités territoriales n'ont pas bénéficié du bouclier tarifaire). Le « poste viabilisation » a donc été majoré : 28 millions d'euros en 2021, 56 millions en 2022 et plus de 70 millions en 2023 . Il n'en demeure pas moins que les situations financières des différents établissements de la Région doivent être appréhendées de manière différente.

Calcul de la DAF : elle prend en compte les trois derniers comptes financiers du centre constitutif « lycée ». La DAF définitive est modulée en fonction des capacités financières des lycées appréciées en nombre de jours de fonctionnement. Pour les lycées agricoles le versement de la DAF s'effectue de la manière suivante (80 % en janvier puis 20 % en avril). Le rythme est différent à l'EN : 60 % en janvier, 20 % en avril et 20 % en septembre. Au regard du contexte inflationniste aucune réfaction n'est appliquée en 2024 pour les lycées agricoles publics : la DAF définitive correspond à la DAF brute.

Sur la situation de l'EPL de Tarn et Garonne, la question de la suppression annoncée par la directrice de l'EPLEFPA dans le cadre du plan de redressement, de la navette qui achemine les élèves internes de Montauban à Moissac le lundi matin et les ramène le vendredi après-midi sera examinée pour un éventuel financement par la Région. Les deux exploitations ont un problème de commercialisation et affichent un déficit prévisionnel 2024 de 207 000 €, la crise agricole n'expliquant pas tout. La situation du CFPPA est aussi à observer. En ce qui concerne, la suppression des projets Occit'Avenir pour 2024, le Conseil Régional s'y était opposé, notamment au regard des sommes en jeu, peu élevées, et à l'intérêt pédagogique des projets. C'est donc la DRAAF qui a décidé...

- **Le financement des exploitations :**

L'objectif de la région n'est pas de se désengager des exploitations mais d'être vigilante car elles pèsent lourdement sur les résultats déficitaires des établissements. Le déficit cumulé sur les dernières années est évalué à 12 millions d'euros. L'accompagnement a été important en termes d'investissements et de fonctionnement mais certaines dégradations sont surprenantes dans le contexte agricole actuel...La vigilance portera sur le lien entre pédagogie et production. Cette vigilance se fera en partenariat avec le SRFD.

- **La situation de l'EPL de Nîmes : problématiques des infrastructures**

Une délégation s'y rendra le 30 mai 2024. L'urgence sera traitée dans l'été.

- **Le plan régional de formation : financement du nombre de places**

Nous avons dénoncé la baisse de l'enveloppe financière globale (-27 % selon le SRFD), le non renouvellement, dans le cadre du PRF 2023-2027, de certaines formations jugées non prioritaires et la baisse des bons de commande après une année avec un faible recrutement. Certaines formations menant à des métiers en tension n'ont eu aucune place financée. Le Certificat de spécialisation tracteurs et machines agricoles utilisation et maintenance en est un exemple.

Les représentant·es de la Région renvoie la responsabilité à l'État qui se désengagerait : la dotation budgétaire du PIC (Plan d'Investissement dans les Compétences) aurait diminué : 3 millions d'euros de crédits auraient été annulés. La région a cependant augmenté les bons de commande des formations agricoles en particulier BPREA (qui représentent 95% des 600 000 € injectés au printemps). Les représentant·es de la Région expriment leur opinion : il est nécessaire de sortir les formations agricoles de la concurrence, la logique libérale étant défavorable à la formation professionnelle et aux CFPPA. Nous ne pouvons que partager cette exigence susceptible de renforcer et de conforter le service public de la formation !

- **Le tarif des repas pour les commensaux :**

Quand la compétence a été transférée aux régions la volonté d'harmonisation des tarifs des repas pour les commensaux n'a pas abouti. Ces tarifs restent très hétérogènes entre les lycées de la Région. C'est le conseil d'administration qui vote les tarifs. Par contre la Région a défini le tarif de 4,10 euros comme tarif maximal appliqué aux agent·es de catégorie C. Ce tarif est aussi parfois appliqué aux étudiant·es, stagiaires, apprenti·es, ce qui paraît trop élevé à nos interlocuteurs. En Occitanie les tarifs ont été gelés depuis la commission permanente d'octobre. Le Conseil Régional réfléchit à l'élaboration d'un règlement de la restauration.

- **Le financement des établissements privés, écoles ETRE notamment**

Les établissements privés sous contrat bénéficient du versement, par les Régions, d'une contribution réglementaire appelée "Forfait d'externat". Pour les établissements agricoles privés le forfait d'externat est versé par l'Etat.

Par ailleurs le Conseil Régional soutient un appel à projet annuel : les aides portent sur la sécurité, l'accessibilité, la rénovation énergétique, les équipements informatiques...

Les Ecoles de la Transition Ecologique (ETRE), hors contrat, fleurissent sur toute la région : 9 écoles actives / 2 projets en cours dans le Gers et en Ariège (vs 20 écoles en France). La Région Occitanie soutient activement les écoles ETRE, l'objectif étant de créer une école par département d'ici 2027.

Selon le Vice-Président les écoles ETRE peuvent détourner des publics de l'enseignement agricole public. Leur développement est dangereux dans les territoires ruraux où le recrutement est plus fragile. Les débats vont s'ouvrir en région.

- **Evolution de la carte des formations professionnelles initiales scolaires**

Elle est proposée aux votes des élu.es lors de la première commission permanente. Elle s'est réunie le 1er mars 2024 pour la rentrée scolaire 2024. Les élu.es ont approuvé les mesures d'évolution de la carte des formations conformément à la présentation faite lors du dernier CREA. Les représentat·es rencontré·es reconnaissent que le CR Oc a peu investi cette instance. Quant à la position de la Présidente de Région sur les évolutions de structures : dans certains cas « elle n'hésite pas à voter CONTRE » selon la directrice déléguée à l'éducation. Dommage que cette année le CR Occitanie n'ait pas pris ses responsabilités en ne signant pas la carte indigente des formations 2024 !

A l'occasion de cette rencontre nous avons eu des échanges constructifs qui témoignent de l'intérêt porté par le Conseil Régional Occitanie à l'Enseignement Agricole Public. **Nous resterons vigilant.es quant à la mise en œuvre des politiques menées et appelons de nos vœux des contacts plus réguliers avec le Conseil Régional.**